

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2014

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 18 avril 2014

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la Délibération	15
Date de convocation	14/04/2014
Date d'affichage	22/04/2014

L'an deux mil quatorze, le dix huit avril, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, M. WATRIN F, Mme SERRE F. , M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M., M. HENRY G, M. VOILQUIN A., Mme LULLO E., Mme GAND E., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., Mme NAWROCKI B., M. LEPAGE P.

Absente excusée : Mme Fabienne BAVOUX donnant pouvoir à Mme Evelyne GAND

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

2014-04-D04

INDEMNITE ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 11 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire, avec date d'effet au 29 mars 2014, comme suit :

- indemnité du 1^{er} adjoint : 16.5 % de l'indice 1015
- indemnités des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : 50% de l'indemnité du 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal vote le principe de l'automaticité en ce qui concerne la variation des indices de la Fonction Publique Territoriale pour la durée du mandat.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.